



CRÉDIT MUNICIPAL de Nice
PUBLIC ET SOCIAL DEPUIS 1591

Rapport d'activité

2025



www.credit-municipal-nice.fr

Table des matières

<i>Structure d'organisation et de contrôle</i>	6
1. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance (au 31 décembre 2025)	6
1.1. Les commissaires aux comptes	6
1.2. Les organismes de contrôle	6
1.3. Organigramme 2025	7
<i>L'offre de service</i>	8
1.4. Le prêt sur gage	8
1.5. Les ventes volontaires, les ventes Judiciaires	8
1.6. L'épargne solidaire, le compte à terme	8
2. Rapport de gestion	9
2.1. Les opérations avec la clientèle : le prêt sur gage	9
3.1.2 Les ventes aux enchères	11
3.1.3 Les placements de la clientèle	12
3.2 Chiffres clés – ratios financiers au 31 décembre 2025 (modèle EU km1)	15
3.3 Informations financières : Résultat des cinq derniers exercices.....	16
4 Annexes aux comptes annuels 2025.....	26
4.1 Notes sur le bilan	26
4.1.2 Note 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2025	26
4.1.3 Note 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)	26
4.1.4 Note 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement).....	27
4.1.5 Note 4 – Immobilisations et amortissements.....	28
4.1.6 Note 5 – Provisions pour risques et charges.....	29
4.1.7 Note 6 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)	29
4.1.8 Note 7 – Actionnariat et Capitaux Propres	29
4.1.9 Note 8 – Autres postes de Bilan.....	30
4.2 Notes sur le résultat.....	32
4.2.2 Note 1 – Produits et charges d'intérêt 2025.....	32
4.2.3 Note 2 - Commissions	32
4.2.4 Note 3 – Produits et charges d'intérêt 2025.....	32
4.2.5 Note 4 – Commissions	32
4.2.6 Note 5 – Charges générales d'exploitation	33
4.2.7 Note 6 – Coût du risque	34
4.2.8 Note 7 – Impôt sur les bénéfices	34
4.2.9 Note 8 – Résultat exceptionnel.....	35
4.3 Responsabilité du rapport d'activité.....	36
4.4 Rapports des commissaires aux comptes	37



L'EDITO DU DIRECTEUR GENERAL

La hausse marquée du cours de l'or en 2025 a eu un impact très positif sur l'activité et les résultats financiers de la caisse de crédit municipal de Nice.

Le recul de l'inflation en zone euro, particulièrement marquée en France, a permis à la Banque Centrale Européenne (B.C.E.) de baisser fortement, mais graduellement, ses taux d'intérêts durant la période 2024-2025.

Ainsi, le principal taux directeur établi à 4 % en juin 2024 est revenu rapidement à 2 % en 2025 au terme d'une série de huit baisses.

Compte tenu de la structure de son bilan et d'un niveau de fonds propres élevés, la caisse de crédit municipal est peu sensible aux mouvements de baisses et de hausses de taux directeurs décidés par la B.C.E.

Pour la caisse de crédit municipal de Nice, l'année 2025 restera une année de records historiques à plusieurs points de vue :

- Le Produit Net Bancaire (P.N.B.) arrêté à 2 802 256,00 € s'inscrit au plus haut niveau depuis l'arrêt de l'activité bancaire en 2006 ;
- L'encours global de prêts sur gage, arrêté à la somme de 19 860 410,00 euros au 31 décembre 2025 est également à son plus haut niveau historique ;
- Le coefficient d'exploitation, désormais fixé à 64.70 % au 31 décembre 2025, est aussi à un niveau de performance historique ;
- Les bonis prescrits, comptabilisés à hauteur de 44 024,00 euros en 2025, représentent désormais moins de **1,60 %** du P.N.B. Ce niveau « plancher » record d'abandons de créances témoigne de la capacité de l'établissement à redistribuer aux usagers les produits issus des ventes aux enchères (déduction faite du capital, des intérêts et des produits accessoires).
- Enfin, le don au C.C.A.S. de la ville de Nice, d'un montant de 180 000,00 euros, versé en 2025 suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2024, constitue également un record historique pour l'établissement, qui a également mené une campagne de dégagements gratuits pour les prêts sur gages jusqu'à 50,00 euros durant le dernier trimestre de l'année 2025.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIVITE DE PRET SUR GAGE

L'encours de prêts sur gage progresse de 4,84 % sur l'année et s'établit à 19 860 410,00 euros au 31 décembre 2025, contre 18 944 301,00 euros au 31 décembre 2024.

Le nombre de contrats au 31 décembre 2025 baisse de 2,70% (18 311 contrats, contre 18 820 l'an passé).

Le montant de prêt moyen a toutefois progressé en 2025. Il s'établit désormais à environ 1100,00 euros par contrat.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIVITE DE COMPTES A TERME SOLIDAIRES

L'encours total de comptes à terme solidaires s'élève à 4 877 478,00 euros au 31 décembre 2025, contre 3 926 476,00 euros au 31 décembre 2024.

Cette hausse de l'encours des placements de la clientèle de 950 000,00 euros permet d'accompagner la hausse de l'encours de prêt sur gage constatée en 2025.

Par ailleurs, il convient de relever que le coût du financement de l'activité de prêt sur gage est à nouveau négatif en 2025 et constitue donc un produit. Les intérêts des placements effectués par la caisse de crédit municipal de Nice sont en effet supérieurs aux intérêts constatés, et/ou versés aux clients titulaires de comptes à terme solidaires.

INFORMATIONS FINANCIERES

Le produit net bancaire s'élève à 2 802 256,00 euros en 2025.

Les produits de nature bancaire progressent de 97 000,00 euros en 2025 (+ 4 %), tandis que les charges liées à l'exploitation dite bancaire augmentent seulement de 8 000,00 euros durant l'année écoulée (+ 6,5 %).

Les commissions liées aux ventes aux enchères, portées par la hausse du cours de l'or et les nouvelles conditions du marché public de la prise, augmentent de 31 000,00 euros (+ 8 %)

Les charges générales d'exploitation sont stables en 2025.

Ces différents éléments participent donc une hausse du résultat brut d'exploitation de 13 %.

Grâce à un cout du risque neutralisé en 2025, le résultat courant avant impôt s'établit à 989 000,00 euros, en hausse de 13 %.

Enfin pour la troisième année consécutive, le résultat exceptionnel est en recul marqué.

Le résultat net de la caisse de crédit municipal de Nice s'établit donc à 770 000,00 euros au titre de l'exercice 2025.

PERSPECTIVES 2026

Les différentes activités de la caisse de crédit municipal de Nice devraient continuer à bénéficier de conditions favorables en 2026, portées par le cours de l'or mais également les conditions de taux d'intérêt constatées au début de l'année 2026.

La caisse de crédit municipal de Nice a aussi réorganisé son réseau en 2026 avec la fermeture définitive de l'agence de Menton, effective depuis le 1^{er} janvier 2026, et l'extension des horaires d'ouverture de l'agence de Cannes qui ouvre désormais ses portes au public cinq jours par semaine.

Cette rationalisation du réseau permettra à la caisse de crédit municipal de Nice d'être plus proche des usagers et de répondre plus efficacement à leurs attentes.

Alexandre DELETTRE

Structure d'organisation et de contrôle

Sous la coordination de Alexandre DELETTRE, Directeur Général

1. Le Conseil d'Orientation et de Surveillance (au 31 décembre 2025)

Président de droit
Maire de Nice
Christian ESTROSI

Membres nommés

Raymond VALIER
Ancien directeur adjoint des finances de la ville
de Nice

Micheline BAUS
Ancienne Vice-Présidente du CCMN

Gérard COLAS
Notaire

Jean-François FOUQUE
Avocat

Claude BRECHARD
Administrateur Général des Finances Publiques
honoraire

Membres élus

Vice-présidente
Magali ALTOUNIAN
Adjointe au maire

Jennifer SALLES-BARBOSA
Adjointe au Maire

Jean-Christophe PICARD
Conseiller municipal

Nadia LEVI
Conseillère Municipale

Odile Tixier de Gubernatis
Conseillère Municipale

1.1. Les commissaires aux comptes

FORVIS MAZARS - Associé : Arnaud LATRACE

300 Avenue du Prado 13008 MARSEILLE

1.2. Les organismes de contrôle

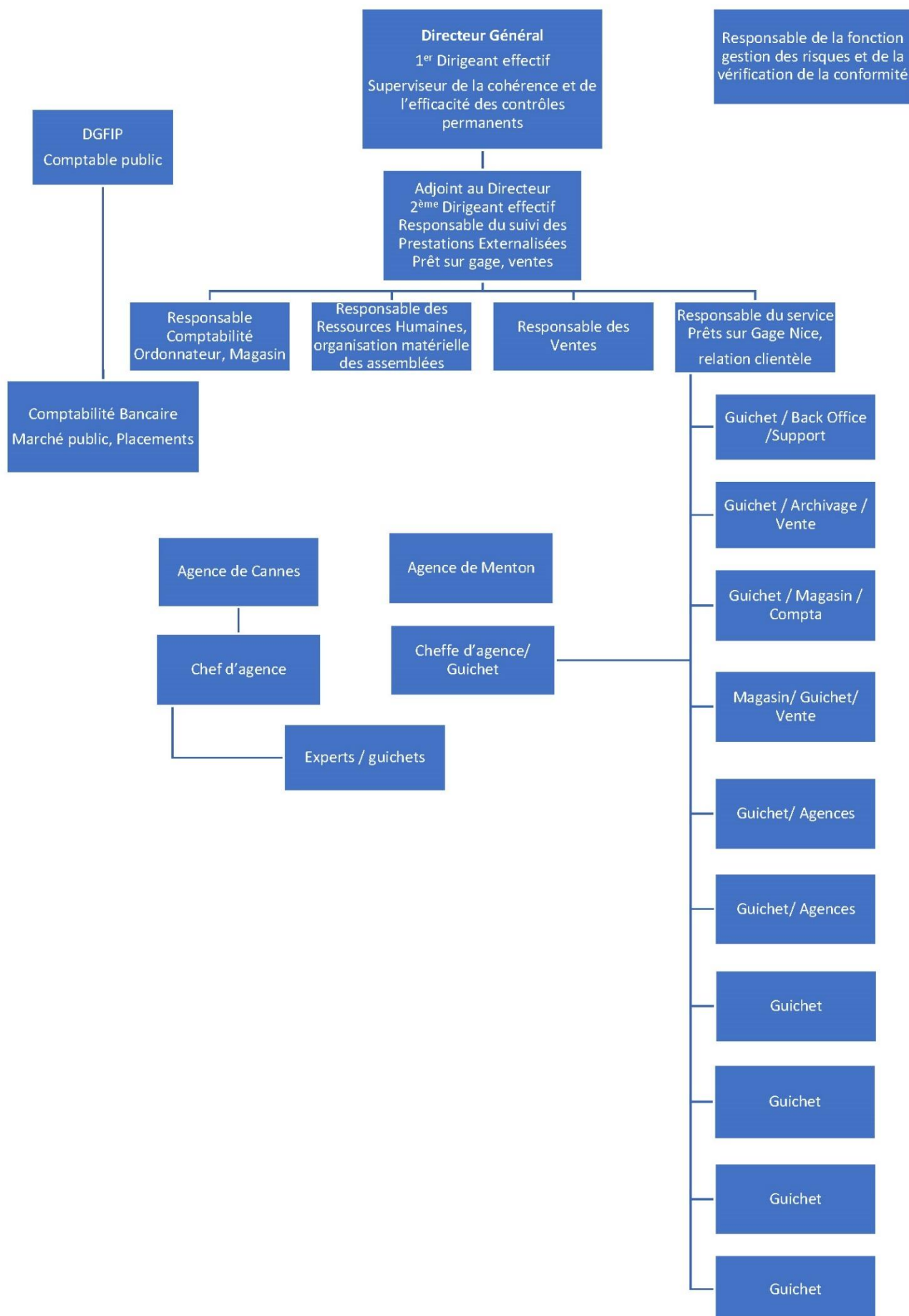
L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

La Chambre Régionale des Comptes P.A.C.A.

La commission des marchés publics (Mr Gérard Colas et Mr Jean François Fouqué)

le Comité d'audit (Mr Claude Bréchart et Mr Raymond Valier)

1.3. Organigramme 2025



L'offre de service

1.4. Le prêt sur gage

La caisse de crédit municipal de Nice et ses agences de Cannes et de Menton proposent des prêts immédiats, en espèces jusqu'à 3000,00 euros, contre la remise en gage d'un objet de valeur tels que de l'or, des bijoux, des montres de luxe, des pièces d'or ou encore des objets divers.

Cette formule, souple et pratique, est accessible à tous sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ¹.

1.5. Les ventes volontaires, les ventes Judiciaires

Au crédit Municipal, il est aussi possible de vendre un objet d'art ou de valeur, un bijou, dans des conditions avantageuses, tout en bénéficiant de l'expertise de notre établissement en matière de vente aux enchères.

Un financement immédiat : dès le dépôt, le Crédit Municipal vous verse une avance sur le produit de la vente.

Les conditions de vente : Vous demandez la mise en vente de votre objet, après un délai obligatoire de 3 mois nécessaire pour préparer la vente dans les meilleures conditions.

- Les ventes sont organisées selon une périodicité mensuelle et se déroulent dans la salle des ventes située au 43 rue Gioffredo à Nice. Il est aussi possible d'enchérir en Live directement sur le site www.interenchres.com. Les ventes sont réalisées par la SELAS Nice RIVIERA .
- Après la vente : En cas de boni, il vous sera reversé le montant de la vente déduction faite de l'avance sur vente, des intérêts et du montant des frais s'élevant à 5% de l'adjudication.

1.6. L'épargne solidaire, le compte à terme

Le Crédit Municipal de Nice, établissement public à vocation sociale, vous propose une épargne sûre, performante et solidaire.

- **Sûre**, parce que le Crédit Municipal de Nice est un établissement dont le capital est 100 % public. Il ne se livre donc à aucune spéculation, ni aucun investissement hasardeux.
- **Performante**, avec un produit à taux attractif par rapport aux standards du marché.
- **Solidaire**, car votre épargne permet à l'établissement public de poursuivre sa mission sociale et solidaire au travers du prêt sur gage.

¹ Pour les prêts d'un montant important, des documents supplémentaires sont exigés.

2. Rapport de gestion

2.1. Les opérations avec la clientèle : le prêt sur gage

Le prêt sur gage est l'activité principale de la caisse de crédit municipal de Nice et des agences de Cannes et de Menton.

47 937 opérations d'engagement, de renouvellement et de prolongation ont été réalisées au guichet et sur internet en 2025.

7795 nouveaux prêts sur gages ont été accordés en 2025, pour un montant moyen proche de 1100,00 euros, confirmant ainsi la vocation sociale de l'établissement.

<i>Encours en €</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>	<i>2025</i>
<i>Nice</i>	13 527 050	14 207 710	14 583 600	15 737 014
<i>Evolution de l'encours</i>	10,47%	5,03%	2,65%	7,91%
<i>Cannes</i>	3 727 291	3 664 663	3 813 611	3 692 226
<i>Evolution de l'encours</i>	4,55%	-1,68%	4,06%	-3,18%
<i>Menton</i>	720 165	658 365	547 090	431 170
<i>Evolution de l'encours</i>	14,58%	-8,58%	-16,90%	-21,19%
<i>Encours total</i>	17 974 506	18 530 738	18 944 301	19 860 410
<i>Evolution de l'encours</i>	9,34%	3,09%	2,23%	4,84%

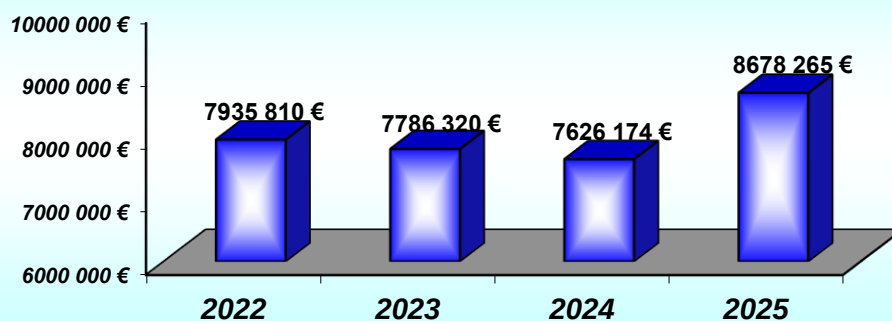
<i>Encours moyen (contrat)</i>	967	975	1007	1085
<i>Nombre de contrats</i>				
<i>Nice</i>	14242	14650	14543	14352
<i>Cannes</i>	3722	3725	3762	3547
<i>Menton</i>	627	626	515	412
<i>Total contrats</i>	18591	19001	18820	18311
<i>Evolution</i>	-1,13 %	+ 2.21 %	-0.95%	-2.70%

<i>Nombre de clients actifs</i>	8424	8612	8626	8451
---------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

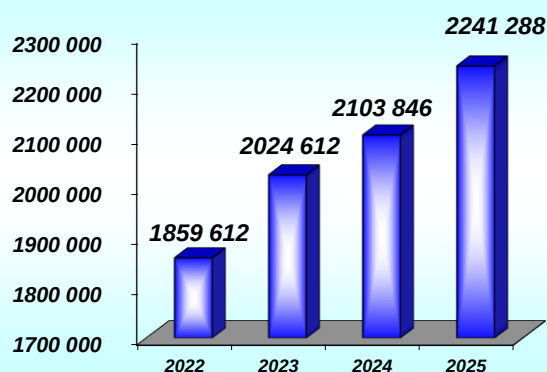
<i>Cours lingot d'or (1 kg)</i>	55 000,00	59 990,00	80 490,00	117 000,00
<i>Evolution annuelle</i>	8 %	9 %	34 %	45 %

<i>Tombées intérêts en €</i>	1 859 612,00	2 024 612,00	2 103 846,00	2 241 688,00
------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

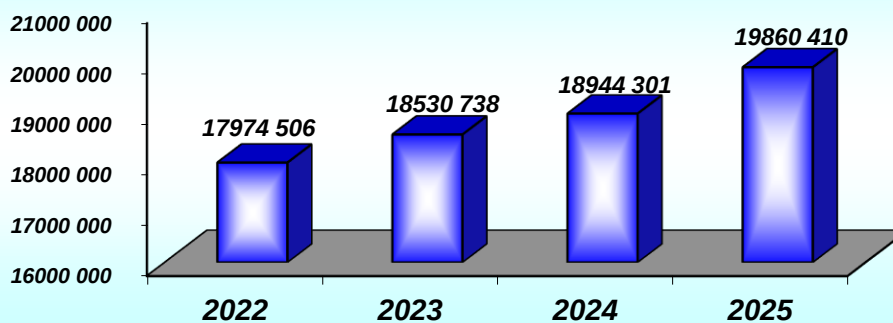
Production en Montant (Nouveaux Prêts)



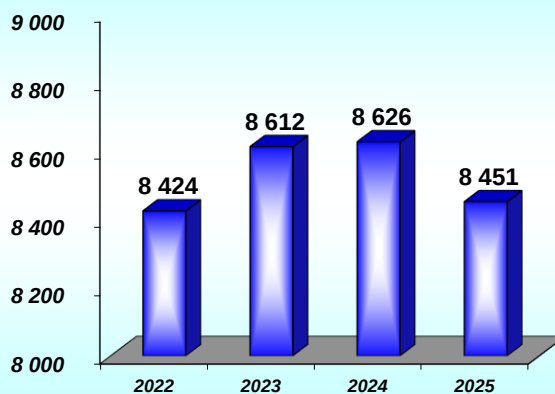
Évolution des Tombées d'Intérêts



Evolutions des ENCOURS Prêt sur Gages



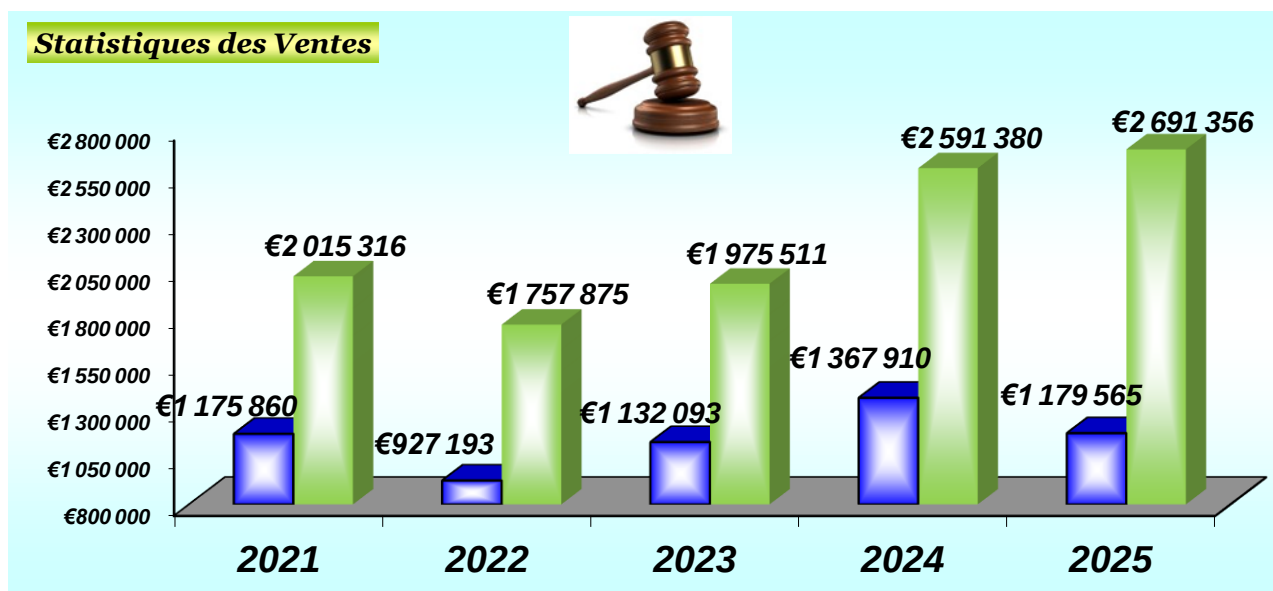
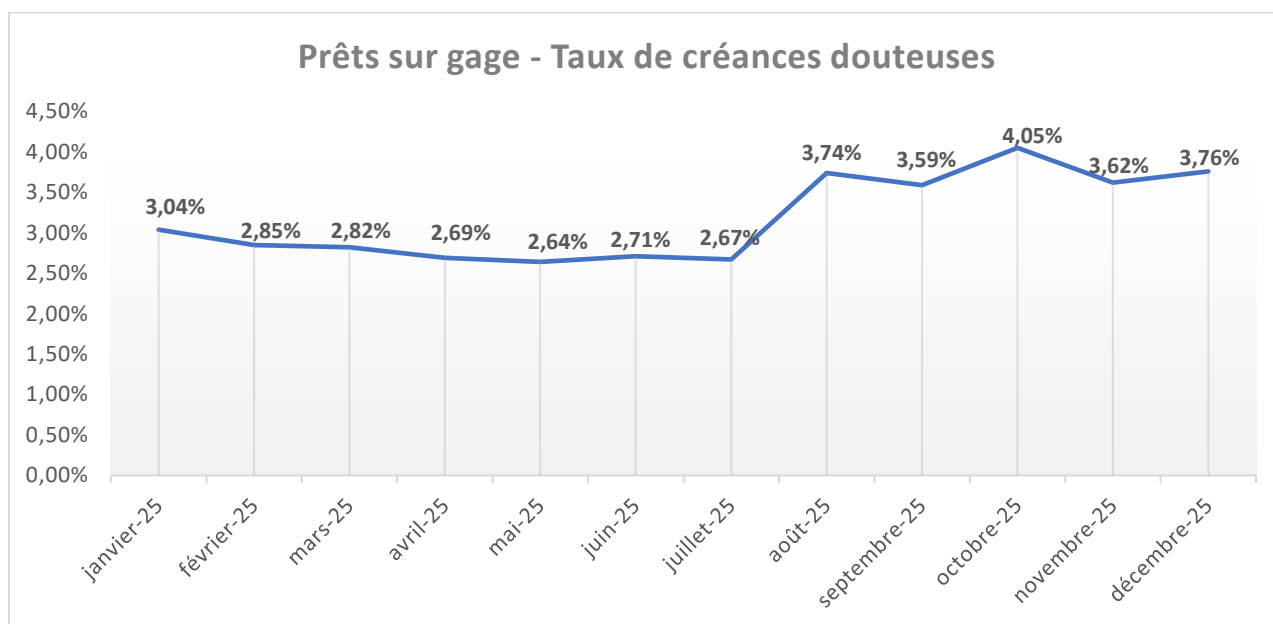
Evolution Nombre de clients



3.1.2 Les ventes aux enchères

Les produits perçus lors des ventes aux enchères (les commissions) progressent en 2025 et représentent désormais **14,60 %** du Produit Net Bancaire de l'année. Il est à noter que seule une part minime des objets gagés sont vendus.

L'établissement a mis en place un système de relances automatiques (par SMS) et individualisées afin de contacter les usagers retardataires et éviter la mise en vente de leurs objets. Ces relances permettent aussi de limiter l'impact des créances douteuses et de respecter, durant toute l'année 2025, le seuil maximum de **5 %** fixé par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).



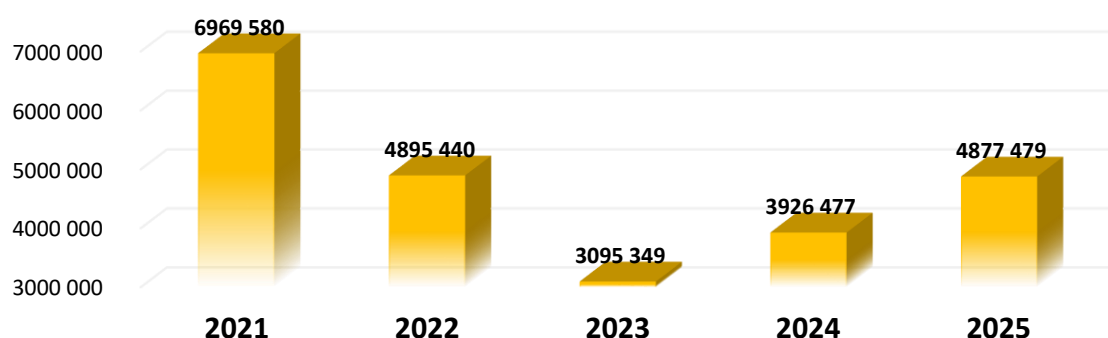
	2021	2022	2023	2024	2025
Capital Prêté	1 175 860 €	927 193 €	1 132 093 €	1 367 910 €	1 179 910 €
Adjudication	2 015 316 €	1 757 875 €	1 975 511 €	2 591 380 €	2 691 356 €

3.1.3 Les placements de la clientèle

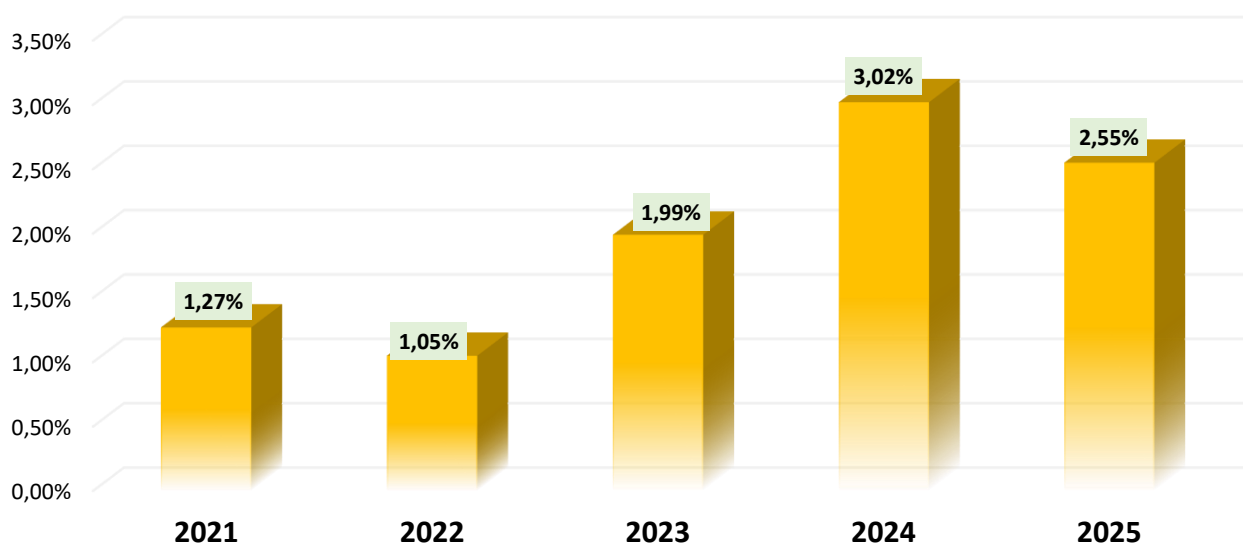
Afin d'assurer le financement de son activité de prêt sur gage, la caisse de crédit municipal de Nice propose des comptes à terme (CAT) auprès d'une clientèle de particuliers.

Comptes à terme des particuliers							
	Nombre de Clients	Nombre de Contrats	Nbre moyen de contrat / client	Encours total CAT en €	Encours moyen/ Client en €	Encours moyen / contrat en €	TAUX MOYEN
2021	92	196	2,13	6 969 580	75 756	35 559	1,27%
2022	61	141	2,31	4 895 440	80 253	34 719	1,05%
2023	48	96	2,00	3 095 349	64 486	32 243	1,99%
2024	58	118	2,03	3 926 477	67 698	33 275	3,02%
2025	66	158	2,39	4 877 479	73 901	30 870	2,55 %

ENCOURS COMPTES À TERME



EVOLUTION DU TAUX MOYEN

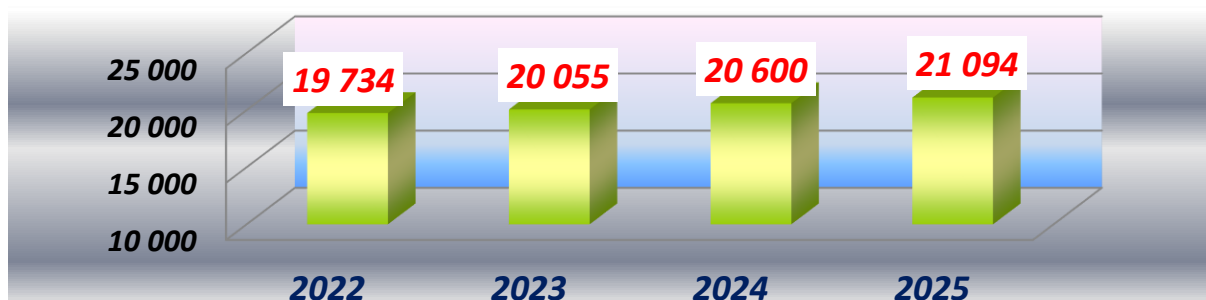


3.1.4 Evolution des encours et performance financière

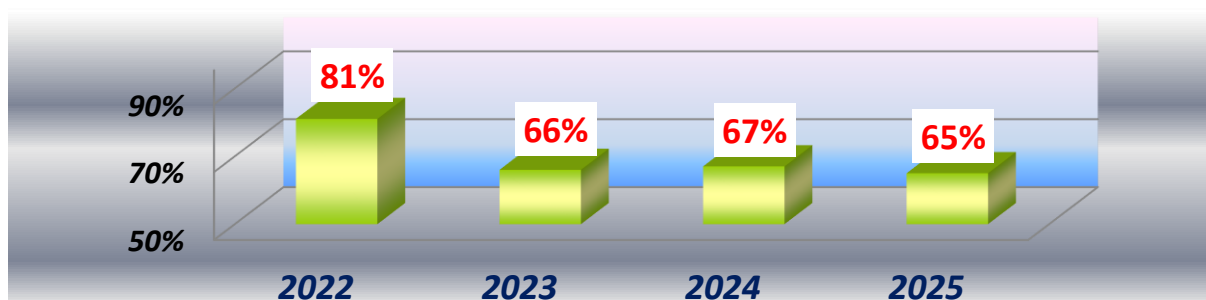
Indicateurs et ratios 2022 - 2025 (en K€)

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2022	2023	2024	2025	Var. 24->25
Efficacité et efficience structurelle					
Effectifs	23	21	21	21	0,00 %
PNB par agent	100	123	128	133	4,16 %
Coût du risque de crédit	-11	-5	-5	0	
Charges de personnel / PNB	54%	42%	42%	39%	-5,54 %
Ratio de fonds propres	92,89%	95%	96%	93,79%	-2,30 %
Ratio de levier	75,96%	81%	79%	76,66%	-2,96%
Coefficient d'exploitation	81%	66%	67%	65%	-2,99%
Bilan patrimonial : (montants nets)					
Masses bilanciellles (actif, passif)	25 891	24 455	25 972	27 540	6,04%
Fonds propres	19 734	20 055	20 603	21 094	2,40%
Disponibilités	4 445	2 405	2 441	2 715	11,22%
C.A.T. souscrits	5 276	2 000	3 000	3 000	
C.A.T. clients Crédit Municipal	4 895	3 095	3 926	4 877	24,22%
Emprunts bancaires (capital dû)	0	0	0	0	

FONDS PROPRES



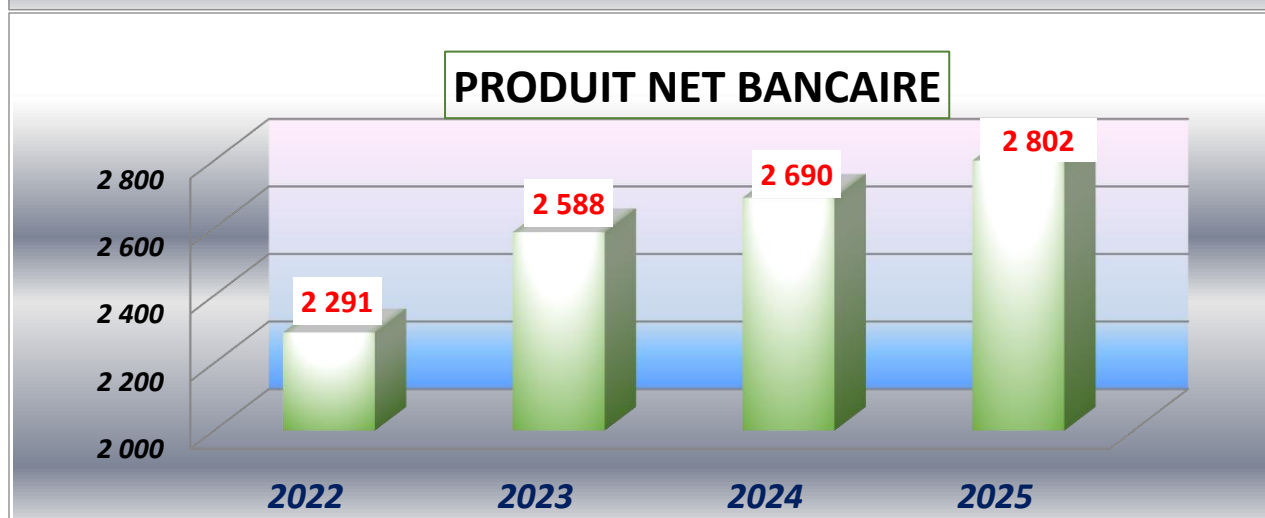
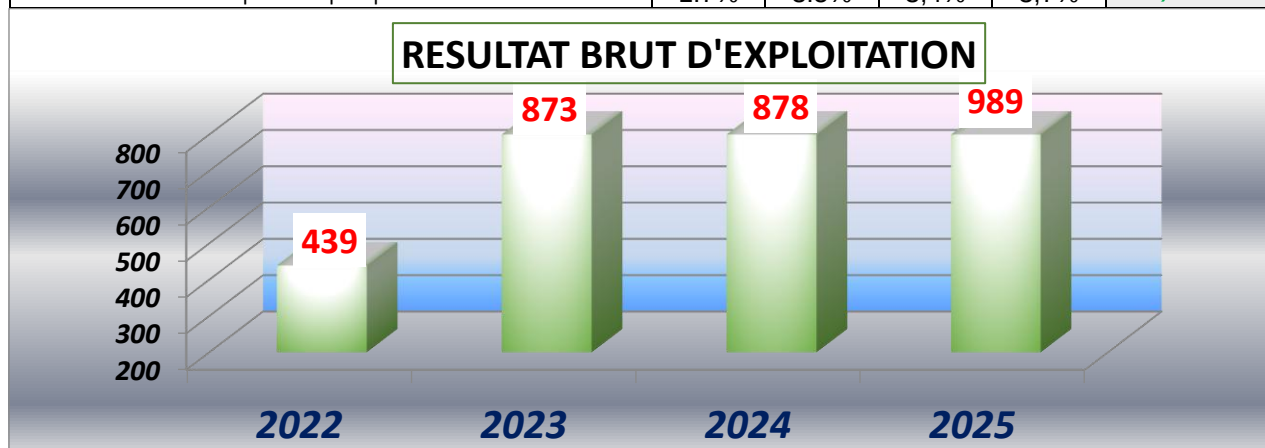
COEFFICIENT D'EXPLOITATION



3.1.5 Efficacité et efficience structurelle, Bilan patrimonial : (Mt nets)

Indicateurs et ratios 2022 - 2025 (en K€)

Indicateurs-clés de gestion et ratios prudentiels	2022	2023	2024	2025	Var. 2024 -> 2025
Evolution des encours					
Encours des prêts sur gages	17 975	18 531	18 944	19 860	4,84 %
Prêt sur gages moyen (en €)	978	978	1007	1085	7,79 %
Performance financière					
Marge d'intérêt bancaire (MIB)	2 047	2 266	2 297	2 386	3,87 %
Marge bancaire (MB)	2 276	2 576	2 676	2 795	4,45 %
Produit net bancaire (PNB)	2 291	2 588	2 690	2 802	4,16 %
Commissions sur ventes par adjudications / PNB	10%	12%	14,1%	14,6%	3,76 %
Résultat Brut d'Exploitation (R.B.E.)	439	873	878	989	12,64 %
Résultat net comptable	341	703	689	770	11,76 %
Rentabilité nette	14,9%	27,2%	25,6%	25,6%	7,29 %
Rentabilité sur capitaux propres	1,7%	3,5%	3,4%	3,7%	9,14 %



3.2 Chiffres clés – ratios financiers au 31 décembre 2025 (modèle EU km1)

Indicateurs clés (KM1)		31/12/2025 en K€
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	21 094
2	Fonds propres de catégorie 1	21 094
3	Fonds propres totaux	21 094
4	Montant total d'exposition au risque	22 490
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	93,79%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	93,79%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	93,79%
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	4,50%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	6,00%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	
9	Coussin de fonds propres contra cyclique spécifique à l'établissement (%)	1%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	
11	Exigence globale de coussin (%)	3,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,50%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP(%)	82,29%
13	Mesure de l'exposition totale	27 518
14	Ratio de levier (%)	76,66%
14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	
14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	
14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3%
14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	
14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3%
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	1 038
16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	208
16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	7 008
16	Sorties de trésorerie nette totale (valeur ajustée)	52
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	1 991,83%
18	Financement stable disponible total	25 638
19	Financement stable requis total	11 071
20	Ratio NSFR (%)	231,57%

3.3 Informations financières : Résultat des cinq derniers exercices

Les résultats financiers des cinq derniers exercices sont disponibles en permanence sur le site internet de l'établissement : <http://www.credit-municipal-nice.fr/>

Rapports d'activité du Crédit Municipal _____

Le Crédit Municipal de Nice est un établissement public de crédit et d'aide sociale.

Il a, à ce titre, la spécificité de présenter ses comptes conformément à la réglementation bancaire, tout en étant soumis aux règles de la comptabilité publique.

Les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes et par le comptable public dont est doté l'établissement, et sont jugés par la Chambre Régionale des Comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3.4 Cadre Juridique et financier

➤ Changement de méthode comptable

Les comptes de l'exercice 2025 ont été établis selon les modèles d'états de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) définis par le règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Le règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, a supprimé la notion de transferts de charges.

Son application est sans impact sur les comptes au 31 décembre 2025 de la caisse de crédit municipal de Nice.

➤ Détermination du cadre 2025

Les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale qui disposent du monopole du prêt sur gages corporels. Elles peuvent aussi assurer des activités bancaires classiques.

La caisse de crédit municipal de Nice est soumise aux règles de la comptabilité publique et produit annuellement un compte administratif, établi par l'ordonnateur, et un compte financier, certifié par l'agent comptable de l'établissement.

➤ Relation avec la mairie et les autorités de tutelle et de contrôle

▪ Relations avec la Mairie de Nice

La caisse est administrée par le directeur, sous le contrôle d'un conseil d'orientation et de surveillance composé du maire, de membres élus du conseil municipal et de personnalités qualifiées dans le domaine financier ou bancaire nommées par le maire.

Le directeur est nommé par le maire de la commune où la caisse a son siège, après avis du conseil d'orientation et de surveillance.

La commune de Nice est considérée comme l'actionnaire unique de l'établissement.

▪ Relations avec les autorités de tutelle et de contrôle

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Nice remet régulièrement des états à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui exerce un contrôle sur pièces selon une périodicité mensuelle, ou trimestrielle. Des contrôles sur place peuvent également être menés.

L'établissement doit respecter certains ratios (solvabilité, liquidité...) pour conserver l'agrément bancaire.

Par ailleurs, le Préfet des Alpes Maritimes exerce le contrôle de légalité sur les délibérations prises par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Enfin, la Chambre Régionale des Comptes juge et valide les comptes du comptable public.

3.5 Règles et principes comptables

- Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées en 2025

- Tenue du Portefeuille titres

Il n'existe aucun élément inscrit à ce poste de l'actif.

- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiquées ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 25 ans
Aménagements et Agencements	Linéaire	15 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel hors informatique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Frais études	Linéaire	5 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	2 ans

Aucune provision au titre des dépenses de remplacement des actifs n'a été constituée.

- Créances et dettes sur les établissements de crédits :

Les créances et dettes sur les établissements de crédit sont comptabilisées à leur valeur nominale à la date de reconnaissance. Elles figurent au bilan. Les intérêts courus sont enregistrés en charges ou produits constatés d'avance ou à recevoir.

- Créances sur la clientèle et provisions sur créances sur la clientèle :

Les crédits accordés à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

➤ Créances douteuses sur prêts sur gages :

Les prêts sur gages sans mouvement depuis plus de neuf mois et faisant l'objet de procédures judiciaires ont été déclassés en créances douteuses, les prêts sans mouvement depuis plus de deux ans sont dépréciés à 100 %.

Les intérêts échus depuis plus de sept mois, non couverts par la garantie des commissaires-priseurs, ont été dépréciés à 100 %.

Réescompte des prêts

Les intérêts courus non échus ainsi que les droits de garde des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

➤ Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

➤ Engagement envers le personnel

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire territorial, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif pour cette catégorie de personnel.

La loi 2007-209 du 19 février 2007 prévoit le droit individuel à la formation pour la fonction publique territoriale.

➤ Impôt sur les sociétés

Conformément à l'article 29 de la Loi de finances pour 1988, les caisses de crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun soit 25 % pour l'exercice 2025.

➤ Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Municipal de Nice, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée.

➤ Evénements postérieurs à la clôture : Néant

Solde Intermédiaire de Gestion (SIG)

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2025

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Intérêts et produits assimilés	2 517 441	NS	2 420 639	NS	96 803	4,00
sur opérations avec les établissements c	141 378	107,31	162 071	130,98	-20 694	-12,77
sur opérations avec la clientèle	2 376 063	NS	2 258 567	NS	117 496	5,20
sur obligations et titres à revenu fixe						
Intérêts et charges assimilés	131 741	100,00	123 737	100,00	8 004	6,47
sur opérations avec les établissements c						
sur opérations avec la clientèle	131 741	100,00	123 737	100,00	8 004	6,47
sur obligations et titres à revenu fixe						
MARGE D'INTERET BANCAIRE	2 385 700	NS	2 296 901	NS	88 799	3,87
Commissions (Produits)	409 262		378 607		30 655	8,10
Gains ou pertes / opérations de placeme						
MARGE BANCAIRE	2 794 962		2 675 509		119 453	4,46
Autres produits d'exploitation bancaire	13 639		14 667		-1 028	-7,01
Autres charges d'exploitation bancaire	6 345		247		6 098	NS
PRODUIT NET BANCAIRE	2 802 256		2 689 929		112 327	4,18
Salaires et traitements	1 102 845		1 120 342		-17 497	-1,56
Autres frais administratifs	642 319		634 349		7 971	1,26
Dotations amort. et prov. / immo incorpo.	67 756		57 329		10 427	18,19
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	989 335		877 909		111 426	12,69
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	65		67		-2	-2,99
Dotations provisions pour dépréciation de	30 534		49 739		-19 205	-38,61
Reprises provisions pour dépréciation de	30 459		44 679		-14 220	-31,83
COUT DU RISQUE	-75		-5 060		4 984	98,51
RESULTAT D'EXPLOITATION	989 260		872 849		116 411	13,34
Produits sur actifs immobilisés						
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	989 260		872 849		116 411	13,34
Produits exceptionnels	21 861		28 813		-6 952	-24,13
Charges exceptionnelles	5 989		3 436		2 553	74,31
Résultat exceptionnel	15 872		25 377		-9 505	-37,46
Dotations au FRBG						
Reprises au FRBG						
Impôts sur les bénéfices	235 052		209 572		25 480	12,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	770 080		688 654		81 426	11,82

BILAN PUBLIABLE - Mod 4200

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2025

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
010 Caisse, Banques centrales, CCP	155 839		155 839	202 215
020 Effets publics et Valeurs assimilées				
030 Créances sur les établissements de crédit	5 614 634		5 614 634	5 256 475
048 Opérations avec la clientèle	20 716 211	42 759	20 673 451	19 730 076
060 Obligations et autres titres à revenu fixe				
070 Actions et autres titres à revenu variable				
091 Participations et autres titres détenus				
100 Parts dans les entreprises liées				
110 Crédit Bail et Location avec option d'achat				
120 Location simple				
130 Immobilisations incorporelles	264 868	243 290	21 578	4 516
140 Immobilisations corporelles	5 786 843	5 040 528	746 315	719 007
150 Capital souscrit non versé				
160 Actions propres				
165 Comptes de négociation de règlements				
170 Autres actifs	10 828		10 828	11 007
180 Comptes de régularisation	317 505		317 505	27 070
L98PA TOTAL ACTIF	32 866 727	5 326 577	27 540 150	25 950 366

BILAN PUBLIABLE - Mod 4200

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2025

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
300 Banques centrables		
310 Dettes envers les établissements de crédit		
348 Opérations avec la clientèle	5 478 835	4 472 026
350 Dettes représentées par un titre		
360 Autres passifs	170 292	179 489
370 Comptes de régularisation	4 640	2 548
380 Provisions pour risques bancaires		
420 Fonds pour risques bancaires généraux	924 000	924 000
430 Dettes subordonnées		
435 Capitaux propres hors FRBG	20 962 383	20 372 304
440 Capital souscrit	17 823 466	17 314 812
450 Primes d'émission		
460 Réserves	2 368 837	2 368 837
470 Ecart de réévaluation		
480 Report à nouveau		
490 Résultat de l'exercice	770 080	688 654
L99PA TOTAL PASSIF	27 540 150	25 950 366
HORS BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES		
615 Engagements de financement		
635 Engagements de garantie		
ENGAGEMENTS RECUS		
705 Engagements de financement		
715 Engagements de garantie	20 461 275	19 527 879

Compte de Résultat Publiable

RESULTAT PUBLIABLE

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2025

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
500 Intérêts et produits assimilés	2 517 441		2 420 639		96 803	4,00
505 Intérêts et charges assimilés	131 741		123 737		8 004	6,47
510 Produits sur opérations de crédit-bail						
515 Charges sur opérations de crédit-bail						
520 Produits sur opérations de location s						
525 Charges sur opérations de location s						
530 Revenus des titres à revenu variable						
540 Commissions (Produits)	409 262		378 607		30 655	8,10
545 Commissions (Charges)						
550 Gains, pertes / opér. des portef. de né						
555 Gains, pertes / opér. des portef. de pl						
560 Autres produits d'exploitation bancaire	13 639		14 667		-1 028	-7,01
565 Autres charges d'exploitation bancaire	6 345		247		6 098	NS
600 PRODUIT NET BANCAIRE	2 802 256		2 689 929		112 327	4,18
Salaires et traitements	1 102 845		1 120 342		-17 497	-1,56
Autres frais administratifs	642 319		634 349		7 971	1,26
605 Charges générales d'exploitation	1 745 165		1 754 691		-9 527	-0,54
610 Dot. aux amort. et prov. sur immo. inc	67 756		57 329		10 427	18,19
620 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	989 335		877 909		111 426	12,69
Dotations prov. pour dépréciation créances doute	30 534		49 739		-19 205	-38,61
Reprises sur prov. pour dépréciation créances dc	30 459		44 679		-14 220	-31,83
625 Coût du risque	-75		-5 060		4 984	98,51
630 RESULTAT D'EXPLOITATION	989 260		872 849		116 411	13,34
640 Gains ou pertes sur actifs immobilisé						
650 RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	989 260		872 849		116 411	13,34
Produits exceptionnels	21 861		28 813		-6 952	-24,13
Charges exceptionnelles	5 989		3 436		2 553	74,31
665 Résultat exceptionnel	15 872		25 377		-9 505	-37,46
660 Impôt sur les bénéfices	235 052		209 572		25 480	12,16
665 Dotations, reprises de FRBG et prov.						
690 RESULTAT DE L'EXERCICE	770 080		688 654		81 426	11,82

4 Annexes aux comptes annuels 2025

4.1 Notes sur le bilan

4.1.2 Note 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2025

La ligne " Caisse, Banque Centrales " correspond au compte de "Caisse" pour 156 K€.

4.1.3 Note 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES A TERME SELON LA DUREE A COURIR								
OPERATIONS	CREANCES RATTACHEES	A VUE	<=3M	3M>D>=6M	6M>D> =1AN	1AN < D < 5ANS	D>5ANS	TOTAL
Créances sur Ets de crédits	11	2 604	1 000				2 000	5 615
Opération avec la clientèle	770		10 343	9 603				20 716
Obligations & autres titres à revenu fixe								
TOTAL DES EMPLOIS	781	2 604	11 343	9 603	-	-	2 000	26 331
Dettes envers les Ets de crédit								
Opérations avec la clientèle	104	497	219	491	487	3 680		5 478
Dettes représentées par un titre								
TOTAL DES RESSOURCES	104	497	219	491	487	3 680		5 478

Pour information :

Les différentes ressources reportées dans le tableau sur la ligne "opérations avec la clientèle" sont composées, en majorité, par ces comptes à terme qui représente un encours de 4 877 K€.

CREANCES SAINES		
Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Prêts aux Ets de Crédit	5 241	5 604
A vue	2 241	2 604
A Terme	3 000	3 000
Prêts sur gages	19 008	19 927
CREANCES DOUTEUSES		
Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Encours créances douteuses prêts s/ gages	707	746
Provisions Prêts s/ gages	43	43
TOTAL	750	789
DETTES		
Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	4 472	5 479
A vue	399	497
A terme	4 073	4 982
TOTAL	4 472	5 479

4.1.4 Note 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement)

NEANT

4.1.5 Note 4 – Immobilisations et amortissements

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
Exprimé en K€	2024	Entrées	Sorties	2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	4 022			4 022
Terrains	338			338
Autres immobilisations corporelles	812	- 69		743
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	290	-		290
Matériel informatique	325	- 22		303
Immobilisations en cours	-			-
TOTAL	5 787	- 91	-	5 696

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	239	17		256
Frais études	4	4		8
Autres immobilisations incorporelles	-	-	3	-
TOTAL	243	21	3	264

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS				
Exprimé en K€	2024	Dotation	Reprise	2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	3 810	19		3 829
Autres immobilisations corporelles	615	26		641
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	253	14		267
Matériel informatique	299	4		303
TOTAL	4 977	63	-	5 040

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	237	4		241
Frais d'étude	1			2
Autres immobilisations incorporelles	0			
TOTAL	238	4	-	243

4.1.6 Note 5 – Provisions pour risques et charges

MOUVEMENTS DES P R C					
Exprimé en K€	2024	Dotation	Reprise	Utilisation	2025
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour impôts	-				-
Provisions pour risques bancaires					
Provisions pour litiges					
Provisions pertes/réalisations de gages corporels (1)					-
TOTAL	-	-	-		-

4.1.7 Note 6 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)

Exprimé en K€	2024	Dotation	2025
	924		924

L'autorité de contrôle prudentiel a autorisé le Crédit Municipal de Nice à constituer un F.R.B.G. destiné à la création d'un fonds pour risques éventuels de fortes dégradations des bijoux et objets déposés en gage. La création de ce fonds permettra une indemnisation complémentaire à celle des assurances. Le F.R.B.G. sera créé sur une période de 3 ans à raison de 308 000 euros par an. Le Conseil d'orientation et de surveillance a émis un avis favorable à cette création le 28 Novembre 2011.

4.1.8 Note 7 – Actionnariat et Capitaux Propres

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Nice comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (réalisations des gages corporels).
- les réserves, le report à nouveau et le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2025, soit **770 k€**, sera affecté :

- aux fonds propres de l'établissement au poste « excédents capitalisés » pour un montant de **541 K€**, poste qui s'élèvera après affectation du résultat à 10 649 K€, et au poste « bonis capitalisés » pour un montant de **44 K€**
- au versement d'un don de **185 K€** au C.C.A.S. de la Ville de Nice.

Exprimé en K€	31/12/2024	Affectation résultat 2024	Résultat 2025	2025
Dotation initiale	-			-
Excédents capitalisés	1090	450		10 540
Bonis prescrits	2 043	59		2 102
Réévaluation terrains et immeubles	5 181			5 181
Réserve Libre	2 369			2 369
Résultat	689	-689	770	770
TOTAL	20 372	-180	770	20 962

4.1.9 Note 8 – Autres postes de Bilan.

AUTRES ACTIFS		
Exprimé en K€	2024	2025
Dépôts versés	11	11
Autres débiteurs divers	-	-
TOTAL	11	11
AUTRES PASSIFS		
Exprimé en K€	2024	2025
Impôts et charges sociales	7	12
Charges à payer	72	58
Cautionnement reçus	100	100
Créanciers divers	-	-
TOTAL	179	170

Charges à payer par nature		
Exprimé en K€	2024	2025
FNCSFT 2022	4	-
FNCSFT 2023	3	3
FNCSFT 2024	-	3
Taxe apprentissage	1	1
Frais d'honoraires	18	20
Frais postaux et télécom		
Entretien		
Publicité et imprimerie		
Aménagement	-	-
Prestations de services	1	1
Impôts Solde IS		10
E.D.F.		
TOTAL	27	38

Le Crédit Municipal règle ses fournisseurs à 30 jours maximum.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
Exprimé en K€	2024	2025
Charges et effets à recouvrer	20	26
Produits à recevoir	7	291*
TOTAL	27	317

** Vente aux enchères de décembre 2025 en attente de règlement total le 31 12 2025.*

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Exprimé en K€	2024	2025
Virements attendus		
Virements de fonds		
Chèque Bancaire	2	4
Charges à payer		
TOTAL	2	4

GARANTIES DONNEES (sûretés réelles) ET RECUES 2025

Les commissaires-priseurs sont responsables du capital prêté et des 7 premiers mois d'intérêts courus.

Exprimé en K€	Garanties données	Garanties reçues
- Capital des prêts sur gages		19 860
- Intérêts		601
TOTAL	0	20 461

4.2 Notes sur le résultat

4.2.2 Note 1 – Produits et charges d'intérêt 2025

Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec établissements de crédit	162	141
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 259	2 376
TOTAL INTERETS ET PRODUITS	2 421	2 517
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec établissements de crédit		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	124	132
TOTAL INTERETS ET CHARGES	124	132

4.2.3 Note 2 - Commissions

Exprimé en K€	Charges	Produits
Commissions à la clientèle		409
TOTAL	0	409

4.2.4 Note 3 – Produits et charges d'intérêt 2025

Néant

4.2.5 Note 4 – Commissions

Les autres produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 14 K€ et sont composés, entre autres, de diverses charges récupérées pour 10 K€, et de 4 k€ pour la récupération des frais d'affranchissements.

4.2.6 Note 5 – Charges générales d'exploitation

FRAIS DE PERSONNEL et Taxes associées

Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Salaires et traitements	762	735
Charges sociales dont :		
- charges retraite et URSSAF	237	248
- autres charges sociales	39	39
- intéressement des salariés	0	0
Taxe sur les salaires	73	71
Impôts sur rémunérations et taxes	9	9
TOTAL	1 120	1 102

SERVICES EXTERIEURS

Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Redevances de crédit-bail et assimilées	0	0
Locations	9	10
Rémunérations d'intermédiaires	87	90
Transports et déplacements	8	8
Autres services bancaires	2	2
Publicité	27	27
Autres prestations de services	213	219
Frais d'actes et de contentieux	0	
Frais de télécommunications et postaux	30	31
Assurances	60	66
Entretien et réparations	89	89
Autres charges d'exploitation	109	100
TOTAL	634	642

IMPOTS ET TAXES

Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Impôts payés au titre de l'exercice		
Impôts à payer au titre de l'exercice	4	4
Impôts payés au titre d'exercices antérieurs		
TOTAL	4	4

4.2.7 Note 6 – Coût du risque

Exprimé en K€	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total
Dotation dépréciation	-30		-30
Reprise dépréciation	30		30
Pertes / créances irrécouvrables couvertes par dépréciation			
Dossiers contentieux - Condamnations			
Pertes sur litige			
TOTAL	0	0	0

4.2.8 Note 7 – Impôt sur les bénéfices

Exprimé en K€	2024	2025
Impôt sur les sociétés	221	247
Réduction IS (Loi « Coluche »)	-12	-12
TOTAL	209	235

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés de droit commun.

4.2.9 Note 8 – Résultat exceptionnel

Exprimé en K€	2024	2025
Charges exceptionnelles	-3	-6
- Autres charges exceptionnelles		
- Autres pertes exceptionnelles	-3	-6
Produits exceptionnels	28	
- Autres produits exceptionnels.		
- Recouvrement après admission en non-valeur	28	21
TOTAL	25	16

Conformément à l'article R.123-198 du code du commerce modifié par le décret du 30 décembre 2009, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour un montant de 10 900, 00 euros hors taxes.

Autres informations

Effectif 2025

Ventilation du personnel	31/12/2024	31/12/2025
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	20	20
Disponibilité		
Auxiliaires, contractuels et journaliers	1	1
Congé parental		
TOTAL	21	21

Rémunérations, avances, crédits et engagements

- * Rémunération allouée aux membres du C.O.S. : Néant
- * Avances ou crédits accordés aux membres du C.O.S. : Néant
- * Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant

4.3 Responsabilité du rapport d'activité

Nous soussignés, certifions que les données de ce rapport financier sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Les comptes sont présentés conformément au règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n°91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit.

L'agent comptable certifie que les comptes de cet exercice ont été établis en conformité avec les lois, règlements et procédures qui lui sont applicables.

Le commissaire aux comptes, après avoir procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences nécessaires par leurs normes professionnelles, certifie que les comptes annuels de la présente annexe sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice, ainsi que de la situation financière et patrimoniale de la Caisse de Crédit Municipal de Nice.

Le rapport d'activité 2025 de la Caisse de Crédit Municipal de Nice est disponible en ligne sur le site www.credit-municipal-nice.fr

A Nice, le 4 mai 2026



Elise FORTIN

Agent comptable



Alexandre DELETTRE



Directeur général

4.4 Rapports des commissaires aux comptes



300, avenue du Prado
13008 Marseille

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale
RCS : Nice 260 600 796

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'orientation et de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement Caisse de Crédit Municipal de Nice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans la note 3.4 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de l'entité Caisse de Crédit Municipal de Nice par le Conseil d'orientation et de surveillance du 23 mai 2017 pour le cabinet Forvis Mazars SA.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la neuvième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse de Crédit Municipal de Nice à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse de Crédit Municipal.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse de Crédit Municipal à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à votre disposition dans les délais prévus par le règlement intérieur du Conseil d'orientation et de surveillance, les documents définitifs et informations nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Marseille, le 28 mai 2026

Signé par :
 **Arnaud LATRACE**
48158011184B471...

Arnaud Latrace

Associé

3.4 Cadre Juridique et financier

➤ Changement de méthode comptable

Les comptes de l'exercice 2025 ont été établis selon les modèles d'états de synthèse (bilan, hors bilan et compte de résultat) définis par le règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Le règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023, modifiant le règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, a supprimé la notion de transferts de charges.

Son application est sans impact sur les comptes au 31 décembre 2025 de la caisse de crédit municipal de Nice.

➤ Détermination du cadre 2025

Les caisses de crédit municipal sont des établissements publics communaux de crédit et d'aide sociale qui disposent du monopole du prêt sur gages corporels. Elles peuvent aussi assurer des activités bancaires classiques.

La caisse de crédit municipal de Nice est soumise aux règles de la comptabilité publique et produit annuellement un compte administratif, établi par l'ordonnateur, et un compte financier, certifié par l'agent comptable de l'établissement.

➤ Relation avec la mairie et les autorités de tutelle et de contrôle

▪ Relations avec la Mairie de Nice

La caisse est administrée par le directeur, sous le contrôle d'un conseil d'orientation et de surveillance composé du maire, de membres élus du conseil municipal et de personnalités qualifiées dans le domaine financier ou bancaire nommées par le maire.

Le directeur est nommé par le maire de la commune où la caisse a son siège, après avis du conseil d'orientation et de surveillance.

La commune de Nice est considérée comme l'actionnaire unique de l'établissement.

▪ Relations avec les autorités de tutelle et de contrôle

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse de Crédit Municipal de Nice remet régulièrement des états à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) qui exerce un contrôle sur pièces selon une périodicité mensuelle, ou trimestrielle. Des contrôles sur place peuvent également être menés.

L'établissement doit respecter certains ratios (solvabilité, liquidité...) pour conserver l'agrément bancaire.

Par ailleurs, le Préfet des Alpes Maritimes exerce le contrôle de légalité sur les délibérations prises par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Enfin, la Chambre Régionale des Comptes juge et valide les comptes du comptable public.

3.5 Règles et principes comptables

➤ Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées en 2025

➤ Tenue du Portefeuille titres

Il n'existe aucun élément inscrit à ce poste de l'actif.

➤ Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont initialement inscrites au bilan pour leur prix de revient.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées indiquées ci-après :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 25 ans
Aménagements et Agencements	Linéaire	15 ans
Mobilier et Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel hors informatique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 ans
Frais études	Linéaire	5 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	2 ans

Aucune provision au titre des dépenses de remplacement des actifs n'a été constituée.

➤ Créances et dettes sur les établissements de crédits :

Les créances et dettes sur les établissements de crédit sont comptabilisées à leur valeur nominale à la date de reconnaissance. Elles figurent au bilan. Les intérêts courus sont enregistrés en charges ou produits constatés d'avance ou à recevoir.

➤ Créances sur la clientèle et provisions sur créances sur la clientèle :

Les crédits accordés à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale, nette des provisions constituées sur risque de crédit.

➤ Créances douteuses sur prêts sur gages :

Les prêts sur gages sans mouvement depuis plus de neuf mois et faisant l'objet de procédures judiciaires ont été déclassés en créances douteuses, les prêts sans mouvement depuis plus de deux ans sont dépréciés à 100 %.

Les intérêts échus depuis plus de sept mois, non couverts par la garantie des commissaires-priseurs, ont été dépréciés à 100 %.

Réescompte des prêts

Les intérêts courus non échus ainsi que les droits de garde des prêts sur gages sont réescomptés mensuellement, ils sont calculés au *prorata temporis* jusqu'à la date d'arrêté et comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ Comptabilisation des créances douteuses et provisionnement

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré.

Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution.

➤ Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée à la clôture de l'exercice pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet, si :

- à la date de clôture l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers
- il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture.

➤ Engagement envers le personnel

La majorité du personnel disposant du statut de fonctionnaire territorial, la Caisse n'a pas de charge ni d'engagement en matière de retraite ou d'indemnité de départ qui représenterait un caractère significatif pour cette catégorie de personnel.

La loi 2007-209 du 19 février 2007 prévoit le droit individuel à la formation pour la fonction publique territoriale.

➤ Impôt sur les sociétés

Conformément à l'article 29 de la Loi de finances pour 1988, les caisses de crédit municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun soit 25 % pour l'exercice 2025.

➤ Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités du Crédit Municipal de Nice, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée.

➤ Evénements postérieurs à la clôture : Néant

3.6 Bilan Bancaire Publiable

BILAN PUBLIABLE - Mod 4200

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2025

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
010 Caisse, Banques centrales, CCP	155 839		155 839	202 215
020 Effets publics et Valeurs assimilées				
030 Créances sur les établissements de crédit	5 614 634		5 614 634	5 256 475
048 Opérations avec la clientèle	20 716 211	42 759	20 673 451	19 730 076
060 Obligations et autres titres à revenu fixe				
070 Actions et autres titres à revenu variable				
091 Participations et autres titres détenus				
100 Parts dans les entreprises liées				
110 Crédit Bail et Location avec option d'achat				
120 Location simple				
130 Immobilisations incorporelles	264 868	243 290	21 578	4 516
140 Immobilisations corporelles	5 786 843	5 040 528	746 315	719 007
150 Capital souscrit non versé				
160 Actions propres				
165 Comptes de négociation de règlements				
170 Autres actifs	10 828		10 828	11 007
180 Comptes de régularisation	317 505		317 505	27 070
L98PA TOTAL ACTIF	32 866 727	5 326 577	27 540 150	25 950 366

BILAN PUBLIABLE - Mod 4200

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2025

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
300 Banques centrables		
310 Dettes envers les établissements de crédit		
348 Opérations avec la clientèle	5 478 835	4 472 026
350 Dettes représentées par un titre		
360 Autres passifs	170 292	179 489
370 Comptes de régularisation	4 640	2 548
380 Provisions pour risques bancaires		
420 Fonds pour risques bancaires généraux	924 000	924 000
430 Dettes subordonnées		
435 Capitaux propres hors FRBG	20 962 383	20 372 304
440 Capital souscrit	17 823 466	17 314 812
450 Primes d'émission		
460 Réserves	2 368 837	2 368 837
470 Ecart de réévaluation		
480 Report à nouveau		
490 Résultat de l'exercice	770 080	688 654
L99PA TOTAL PASSIF	27 540 150	25 950 366
HORS BILAN		
ENGAGEMENTS DONNES		
615 Engagements de financement		
635 Engagements de garantie		
ENGAGEMENTS RECUS		
705 Engagements de financement		
715 Engagements de garantie	20 461 275	19 527 879

Compte de Résultat Publiable

RESULTAT PUBLIABLE

CREDIT MUNICIPAL

Etats de synthèse au 31/12/2025

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
500 Intérêts et produits assimilés	2 517 441		2 420 639		96 803	4,00
505 Intérêts et charges assimilés	131 741		123 737		8 004	6,47
510 Produits sur opérations de crédit-bail						
515 Charges sur opérations de crédit-bail						
520 Produits sur opérations de location s						
525 Charges sur opérations de location s						
530 Revenus des titres à revenu variable						
540 Commissions (Produits)	409 262		378 607		30 655	8,10
545 Commissions (Charges)						
550 Gains, pertes / opér. des portef. de né						
555 Gains, pertes / opér. des portef. de pl						
560 Autres produits d'exploitation bancaire	13 639		14 667		-1 028	-7,01
565 Autres charges d'exploitation bancaire	6 345		247		6 098	NS
600 PRODUIT NET BANCAIRE	2 802 256		2 689 929		112 327	4,18
Salaires et traitements	1 102 845		1 120 342		-17 497	-1,56
Autres frais administratifs	642 319		634 349		7 971	1,26
605 Charges générales d'exploitation	1 745 165		1 754 691		-9 527	-0,54
610 Dot. aux amort. et prov. sur immo. inc	67 756		57 329		10 427	18,19
620 RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	989 335		877 909		111 426	12,69
Dotations prov. pour dépréciation créances doute	30 534		49 739		-19 205	-38,61
Reprises sur prov. pour dépréciation créances dc	30 459		44 679		-14 220	-31,83
625 Coût du risque	-75		-5 060		4 984	98,51
630 RESULTAT D'EXPLOITATION	989 260		872 849		116 411	13,34
640 Gains ou pertes sur actifs immobilisé						
650 RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	989 260		872 849		116 411	13,34
Produits exceptionnels	21 861		28 813		-6 952	-24,13
Charges exceptionnelles	5 989		3 436		2 553	74,31
665 Résultat exceptionnel	15 872		25 377		-9 505	-37,46
660 Impôt sur les bénéfices	235 052		209 572		25 480	12,16
665 Dotations, reprises de FRBG et prov.						
690 RESULTAT DE L'EXERCICE	770 080		688 654		81 426	11,82

4 Annexes aux comptes annuels 2025

4.1 Notes sur le bilan

4.1.2 Note 1 – Caisse, Banques centrales et CCP 2025

La ligne " Caisse, Banque Centrales " correspond au compte de "Caisse" pour 156 K€.

4.1.3 Note 2 – Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES A TERME SELON LA DUREE A COURIR								
OPERATIONS	CREANCES RATTACHEES	A VUE	<=3M	3M>D>=6M	6M>D> =1AN	1AN < D < 5ANS	D>5ANS	TOTAL
Créances sur Ets de crédits	11	2 604	1 000				2 000	5 615
Opération avec la clientèle	770		10 343	9 603				20 716
Obligations & autres titres à revenu fixe								
TOTAL DES EMPLOIS	781	2 604	11 343	9 603	-	-	2 000	26 331
Dettes envers les Ets de crédit								
Opérations avec la clientèle	104	497	219	491	487	3 680		5 478
Dettes représentées par un titre								
TOTAL DES RESSOURCES	104	497	219	491	487	3 680		5 478

Pour information :

Les différentes ressources reportées dans le tableau sur la ligne "opérations avec la clientèle" sont composées, en majorité, par ces comptes à terme qui représente un encours de 4 877 K€.

CREANCES SAINES		
Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Prêts aux Ets de Crédit	5 241	5 604
A vue	2 241	2 604
A Terme	3 000	3 000
Prêts sur gages	19 008	19 927
CREANCES DOUTEUSES		
Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Encours créances douteuses prêts s/ gages	707	746
Provisions Prêts s/ gages	43	43
TOTAL	750	789
DETTES		
Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle	4 472	5 479
A vue	399	497
A terme	4 073	4 982
TOTAL	4 472	5 479

4.1.4 Note 3 – Portefeuille - titres (transaction, placement, investissement)

NEANT

4.1.5 Note 4 – Immobilisations et amortissements

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
Exprimé en K€	2024	Entrées	Sorties	2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	4 022			4 022
Terrains	338			338
Autres immobilisations corporelles	812	- 69		743
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	290	-		290
Matériel informatique	325	- 22		303
Immobilisations en cours	-			-
TOTAL	5 787	- 91	-	5 696

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	239	17		256
Frais études	4	4		8
Autres immobilisations incorporelles	-	-	3	-
TOTAL	243	21	3	264

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS				
Exprimé en K€	2024	Dotation	Reprise	2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immeubles	3 810	19		3 829
Autres immobilisations corporelles	615	26		641
Matériel de transport	-			-
Matériel hors informatique	253	14		267
Matériel informatique	299	4		303
TOTAL	4 977	63	-	5 040

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	237	4		241
Frais d'étude	1			2
Autres immobilisations incorporelles	0			
TOTAL	238	4	-	243

4.1.6 Note 5 – Provisions pour risques et charges

MOUVEMENTS DES P R C					
Exprimé en K€	2024	Dotation	Reprise	Utilisation	2025
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour impôts	-				-
Provisions pour risques bancaires					
Provisions pour litiges					
Provisions pertes/réalisations de gages corporels (1)					-
TOTAL	-	-	-		-

4.1.7 Note 6 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)

Exprimé en K€	2024	Dotation	2025
	924		924

L'autorité de contrôle prudentiel a autorisé le Crédit Municipal de Nice à constituer un F.R.B.G. destiné à la création d'un fonds pour risques éventuels de fortes dégradations des bijoux et objets déposés en gage. La création de ce fonds permettra une indemnisation complémentaire à celle des assurances. Le F.R.B.G. sera créé sur une période de 3 ans à raison de 308 000 euros par an. Le Conseil d'orientation et de surveillance a émis un avis favorable à cette création le 28 Novembre 2011.

4.1.8 Note 7 – Actionnariat et Capitaux Propres

Les capitaux propres de la Caisse de Crédit Municipal de Nice comprennent :

- le capital : compte tenu du statut d'établissement public, le capital n'est pas divisé en actions mais se compose de la dotation initiale (fonds publics), des excédents capitalisés (capitalisation des résultats en l'absence de distribution), des bonis prescrits (réalisations des gages corporels).
- les réserves, le report à nouveau et le résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice 2025, soit **770 k€**, sera affecté :

- aux fonds propres de l'établissement au poste « excédents capitalisés » pour un montant de **541 K€**, poste qui s'élèvera après affectation du résultat à 10 649 K€, et au poste « bonis capitalisés » pour un montant de **44 K€**
- au versement d'un don de **185 K€** au C.C.A.S. de la Ville de Nice.

Exprimé en K€	31/12/2024	Affectation résultat 2024	Résultat 2025	2025
Dotation initiale	-			-
Excédents capitalisés	1090	450		10 540
Bonis prescrits	2 043	59		2 102
Réévaluation terrains et immeubles	5 181			5 181
Réserve Libre	2 369			2 369
Résultat	689	-689	770	770
TOTAL	20 372	-180	770	20 962

4.1.9 Note 8 – Autres postes de Bilan.

AUTRES ACTIFS		
Exprimé en K€	2024	2025
Dépôts versés	11	11
Autres débiteurs divers	-	-
TOTAL	11	11
AUTRES PASSIFS		
Exprimé en K€	2024	2025
Impôts et charges sociales	7	12
Charges à payer	72	58
Cautionnement reçus	100	100
Créanciers divers	-	-
TOTAL	179	170

Charges à payer par nature		
Exprimé en K€	2024	2025
FNCSFT 2022	4	-
FNCSFT 2023	3	3
FNCSFT 2024	-	3
Taxe apprentissage	1	1
Frais d'honoraires	18	20
Frais postaux et télécom		
Entretien		
Publicité et imprimerie		
Aménagement	-	-
Prestations de services	1	1
Impôts Solde IS		10
E.D.F.		
TOTAL	27	38

Le Crédit Municipal règle ses fournisseurs à 30 jours maximum.

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF		
Exprimé en K€	2024	2025
Charges et effets à recouvrer	20	26
Produits à recevoir	7	291*
TOTAL	27	317

** Vente aux enchères de décembre 2025 en attente de règlement total le 31 12 2025.*

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Exprimé en K€	2024	2025
Virements attendus		
Virements de fonds		
Chèque Bancaire	2	4
Charges à payer		
TOTAL	2	4

GARANTIES DONNEES (sûretés réelles) ET RECUES 2025

Les commissaires-priseurs sont responsables du capital prêté et des 7 premiers mois d'intérêts courus.

Exprimé en K€	Garanties données	Garanties reçues
- Capital des prêts sur gages		19 860
- Intérêts		601
TOTAL	0	20 461

4.2 Notes sur le résultat

4.2.2 Note 1 – Produits et charges d'intérêt 2025

Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec établissements de crédit	162	141
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2 259	2 376
TOTAL INTERETS ET PRODUITS	2 421	2 517
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec établissements de crédit		
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	124	132
TOTAL INTERETS ET CHARGES	124	132

4.2.3 Note 2 - Commissions

Exprimé en K€	Charges	Produits
Commissions à la clientèle		409
TOTAL	0	409

4.2.4 Note 3 – Produits et charges d'intérêt 2025

Néant

4.2.5 Note 4 – Commissions

Les autres produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 14 K€ et sont composés, entre autres, de diverses charges récupérées pour 10 K€, et de 4 k€ pour la récupération des frais d'affranchissements.

4.2.6 Note 5 – Charges générales d'exploitation

FRAIS DE PERSONNEL et Taxes associées

Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Salaires et traitements	762	735
Charges sociales dont :		
- charges retraite et URSSAF	237	248
- autres charges sociales	39	39
- intéressement des salariés	0	0
Taxe sur les salaires	73	71
Impôts sur rémunérations et taxes	9	9
TOTAL	1 120	1 102

SERVICES EXTERIEURS

Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Redevances de crédit-bail et assimilées	0	0
Locations	9	10
Rémunérations d'intermédiaires	87	90
Transports et déplacements	8	8
Autres services bancaires	2	2
Publicité	27	27
Autres prestations de services	213	219
Frais d'actes et de contentieux	0	
Frais de télécommunications et postaux	30	31
Assurances	60	66
Entretien et réparations	89	89
Autres charges d'exploitation	109	100
TOTAL	634	642

IMPOTS ET TAXES

Exprimé en K€	31/12/2024	31/12/2025
Impôts payés au titre de l'exercice		
Impôts à payer au titre de l'exercice	4	4
Impôts payés au titre d'exercices antérieurs		
TOTAL	4	4

4.2.7 Note 6 – Coût du risque

Exprimé en K€	Opérations avec la clientèle	Autres opérations	Total
Dotation dépréciation	-30		-30
Reprise dépréciation	30		30
Pertes / créances irrécouvrables couvertes par dépréciation			
Dossiers contentieux - Condamnations			
Pertes sur litige			
TOTAL	0	0	0

4.2.8 Note 7 – Impôt sur les bénéfices

Exprimé en K€	2024	2025
Impôt sur les sociétés	221	247
Réduction IS (Loi « Coluche »)	-12	-12
TOTAL	209	235

Conformément à l'article 29 de la loi de finances pour 1988, les Caisses de Crédit Municipal sont soumises à l'impôt sur les sociétés de droit commun.

4.2.9 Note 8 – Résultat exceptionnel

Exprimé en K€	2024	2025
Charges exceptionnelles	-3	-6
- Autres charges exceptionnelles		
- Autres pertes exceptionnelles	-3	-6
Produits exceptionnels	28	
- Autres produits exceptionnels.		
- Recouvrement après admission en non-valeur	28	21
TOTAL	25	16

Conformément à l'article R.123-198 du code du commerce modifié par le décret du 30 décembre 2009, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figure au compte de résultat de l'exercice pour un montant de 10 900, 00 euros hors taxes.

Autres informations

Effectif 2025

Ventilation du personnel	31/12/2024	31/12/2025
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	20	20
Disponibilité		
Auxiliaires, contractuels et journaliers	1	1
Congé parental		
TOTAL	21	21

Rémunérations, avances, crédits et engagements

- * Rémunération allouée aux membres du C.O.S. : Néant
- * Avances ou crédits accordés aux membres du C.O.S. : Néant
- * Engagement pris pour leur compte au titre de garantie : Néant



300, avenue du Prado
13008 Marseille

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Caisse de Crédit Municipal de Nice

Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale
RCS : Nice 260 600 796

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'orientation et de surveillance relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de Nice,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre établissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance.

Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'orientation et de surveillance

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du Conseil d'orientation et de surveillance en application des dispositions de l'article L.225-86 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par le Conseil d'orientation et de surveillance

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par le Conseil d'orientation et de surveillance dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Marseille, le 28 mai 2026

Signé par :
 **Arnaud LATRACE**
48158011184B471...

Arnaud Latrace

Associé